

Mot de M. Joël Lainé, président du Syndicat Intercommunal en Eau Potable des deux Sources

Un peu d'histoire

Jusqu'au 1er janvier 2020 l'alimentation en eau potable était de la responsabilité des communes, libre à elles de se regrouper en syndicat.

C'est ainsi qu'en 1956 les communes de La Saunière, Saint-Laurent, Mazeirat et St-Hilaire-La-Plaine ont créé le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de La Saunière. Puis les communes de St-Yrieix-Les-Bois (1967), Pionnat, Ajain, Glénic (1968) Peyrabout (1974) et Savennes (2017) ont rejoint le syndicat.

Le syndicat s'est donc développé d'une manière pragmatique par adhésions successives et volontaires des communes avec un réseau totalement interconnecté facilitant une gestion rationnelle.

En 2015 le parlement vote la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Cette loi, entre autres dispositions (nouveaux périmètres pour les régions, les intercommunalités et les cantons), transfère la compétence eau potable aux communautés d'agglomérations au 1er janvier 2020 et aux intercommunalités au plus tard au 1er janvier 2026, mais elle acte également le maintien possible des syndicats lorsqu'ils sont présents sur au moins deux collectivités intercommunales. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (CAGG) s'est donc, au 1er janvier 2020 substituée à ses communes membres au sein du SIAEP de la Saunière.

À cette date il n'était nullement question que la CAGG se retire du syndicat pas plus qu'au moment de l'installation du conseil syndical suite au renouvellement des conseils municipaux après les dernières élections.

Le 25 août 2020 le bureau du syndicat est élu avec un président, Joël Lainé, Maire de St-Hilaire-la-Plaine, et deux vice-présidents Alex Aucouturier, Maire de Saint-Yrieix-Les-Bois et Michel Sauvage, adjoint à Saint-Laurent confirmant ainsi la volonté de la CAGG de continuer à déléguer l'exercice de sa nouvelle compétence au syndicat.

Octobre 2020, coup de théâtre

Par une délibération du 13 octobre 2020 la CAGG demande à Mme La Préfète l'autorisation de se retirer du Syndicat. Malgré l'avis consultatif défavorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale Mme La Préfète acte ce retrait par décret le 21 décembre 2020. Depuis le 1er janvier 2021, le SIAEP La Saunière n'existe plus.

L'alimentation en eau potable est dorénavant gérée par deux collectivités : la CAGG et le nouveau syndicat « des deux sources » pour les communes de Pionnat et de Saint-Hilaire.

Ainsi, par exemple, l'eau captée sur la commune de Lépinas transitera par Saint Yrieix (CAGG) puis par Saint Hilaire (Syndicat) puis par Mazeirat (CAGG) puis par Pionnat (Syndicat) et enfin par Ajain (CAGG).

Ce divorce imposé entraîne des dépenses importantes à la charge de la CAGG et de nombreuses difficultés que ce soit au niveau du devenir des personnels qu'à celui de la répartition du patrimoine, des actifs et des passifs de l'ex-syndicat de La Saunière. Il nécessitera aussi la pose de nouveaux compteurs pour permettre les échanges (achat ou vente) d'eau entre les deux collectivités.

Visiblement le bon sens et la rationalité n'étaient pas au rendez-vous lorsque la CAGG a pris la décision politique de se retirer du syndicat, mais après tout « Pourquoi faire simple et efficace quand on peut faire compliqué et coûteux » !

La gestion du syndicat de La Saunière était assurée en régie publique avec prestation de service pour l'entretien du réseau. Ce sera encore le cas.

Depuis 1970 l'entreprise EBL devenue SOGEA-EBL assurait cette prestation. Le contrat signé avec cette entreprise est arrivé à terme fin décembre 2020.

Un appel d'offres a donc été lancé et, après analyse des propositions des quatre entreprises candidates (VEOLIA, SUEZ, SAUR et SOGEA-EBL), le conseil syndical a décidé de sélectionner l'entreprise SAUR pour un engagement de cinq ans à hauteur de 1 000 000 d'euros.

Ce sont donc les salariés de la SAUR qui assureront l'exploitation du réseau : relève et changement des compteurs, réparation des fuites, lavage des réservoirs, entretien des captages... tant sur les communes de l'Agglomération du Grand Guéret que sur celles du syndicat des deux sources.

De nombreux travaux structurels ont récemment été réalisés :

cartographie, étude diagnostic, sectorisation, remplacement de canalisations ayant une problématique de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM).

Des travaux sont en cours ou projetés : modélisation, schéma directeur, réhabilitation de la station dont l'urgence s'est fait encore durement ressentir avec un nouvel épisode de sécheresse, désinfection et neutralisation pour améliorer la qualité de l'eau distribuée aux abonnés.

Ils ne sont fort heureusement pas remis en cause par la partition du réseau.

La construction d'une station de neutralisation au niveau du réservoir de La Pierre Grosse qui restera dans le patrimoine du syndicat des deux sources est évaluée à 450 000 € avec un reste à charge d'environ

90 000 € pour la collectivité.

Une fuite importante s'est produite début décembre au niveau du réservoir du Peu de La Charse entraînant pendant deux jours une coupure d'eau qui a impacté plusieurs villages de Saint-Yrieix-les-Bois, à cette occasion le syndicat a distribué des bouteilles d'eau minérale aux foyers concernés. Cette casse est principalement due aux mouvements de terrain liés à de fortes précipitations intervenant après une période de sécheresse, mais elle témoigne aussi du vieillissement des canalisations.